

# VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE SUR LE TERRITOIRE DE BORDES



Depuis le **1er janvier 2022**, la commune de **Bordes** propose un **service en ligne gratuit** pour effectuer toutes vos **demandes d'autorisation d'urbanisme** en quelques clics.

Ce portail vous permet de :

- Vous informer sur les démarches
- Déposer vos dossiers en ligne
- Suivre l'avancement de vos demandes
- Échanger plus facilement avec l'administration

## Pourquoi opter pour la dématérialisation ?

- ◆ Simple & rapide : plus besoin de vous déplacer, tout se fait depuis chez vous
- ◆ Accessible 24h/24 – 7j/7
- ◆ Aide en ligne pour limiter les erreurs lors de la saisie
- ◆ Traitement optimisé : un gain de temps pour vous comme pour nos services
- ◆ Économique & écologique : plus d'impressions multiples à fournir

## Comment déposer votre dossier ?

 Le dépôt en ligne est **facultatif**, mais tout envoi électronique **doit passer par cette plateforme**.

1. Rendez-vous sur : <https://portail-usager.sirap.com/064138/connexion>
2. Créez votre compte usager
3. Sélectionnez et remplissez le formulaire adapté à votre projet
4. Joignez les documents numériques nécessaires
5. Recueillez, si besoin, les visas des parties concernées
6. Envoyez votre dossier

## Et si je préfère le papier ?

Pas de souci : vous pouvez toujours déposer vos demandes **en mairie** ou les envoyer **par courrier**, avec les mêmes **délais légaux** de traitement.